



Frédéric LACAS
Maire

Le 21 juillet 2026

Chers collègues,

En application des dispositions des articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil municipal qui se déroulera :

Lundi 27 juillet 2026 à 18h30 en Mairie - salle du Conseil municipal

Vous trouverez en annexe la note explicative de synthèse des différents points prévus à l'ordre du jour, à savoir :

0. Approbation des comptes-rendus des séances du 02.06.2026 et du 05.06.2026
 1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations
 2. Exercice 2026 – Décision budgétaire modificative n°1 (M57)
 3. Convention de prestation de service entre les communes de Sérignan et Portiragnes pour le nettoyage des plages
 4. Approbation de la convention-type d'objectifs et de moyens à conclure avec les associations
 5. Renouvellement de l'adhésion au service commun de référents déontologues proposé par le CFMEL
 6. Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
 7. Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire
 8. Recensement 2027 – Création de postes non permanents (vacataires) – Modalités de gestion et de rémunération
 9. Demandes de subventions annuelles pour les actions culturelles de la commune
 10. Avenant à la convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Cigalière 2025-2027 – Ajout du Département de l'Hérault en tant que partenaire
 11. Convention de partenariat pour la mise en place du pastoralisme sur la ZNIEFF du Clos Marin
 12. Cession de la parcelle Section AR n°262 – 1 rue Pascal Piazza
 13. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2027
 14. Modification du périmètre du droit de préemption urbain
 15. Désignation de signature expresse pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par Madame Anne LACAS
 16. ZAC GARENQUE – Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2026

Les dossiers et pièces annexes aux délibérations peuvent être consultés en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil municipal.

En cas d'absence de quorum, le Conseil municipal se réunira avec le même ordre du jour le 03 août 2027 à 18h30.

Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.

Vous voudrez bien confirmer votre intention de présence auprès du secrétariat à l'adresse suivante :
mairie@ville-serignan.fr

